

Fraude au compteur électrique : Enedis lance une opération coup de poing nationale

Tolérance zéro face à la fraude. Mardi 8 juillet, Enedis a déployé une opération de contrôle d'envergure sur l'ensemble du territoire métropolitain. À la même heure, 121 compteurs électriques sur lesquels portait une suspicion de fraude ont été contrôlés simultanément par les équipes d'Enedis, avec le soutien des forces de l'ordre et des fournisseurs d'électricité. Cette campagne a ciblé en priorité des établissements commerciaux, en particulier dans le secteur de la restauration, dont des franchises d'enseignes.

Dans la majorité des cas de fraude avérée, les techniciens d'Enedis ont constaté **des dérivations illégales et extrêmement dangereuses** sur les installations électriques, destinées à contourner le compteur. Les clients concernés ont reçu **un document officiel précisant le volume d'électricité soustrait et le montant à régulariser**, et feront l'objet d'une **plainte collective transmise au procureur de la République**. Enedis se portera systématiquement partie civile dans ces procédures.

Cette action s'inscrit dans **un plan national de lutte contre la fraude**, déployé depuis 2024. Enedis a structuré une méthode rigoureuse de détection, de contrôle et de régularisation, mise en œuvre sur tout le territoire, **avec le soutien des pouvoirs publics, des services de police et de la gendarmerie ainsi que des fournisseurs d'électricité**. Le compteur Linky, grâce à ses capacités de remontée d'alertes, constitue un outil précieux dans ce dispositif. **Plus de 100 000 cas de fraude ont été identifiés depuis 2022**, impliquant tous types de clients confondus, souvent encouragés par des offres illégales circulant sur les réseaux sociaux. Enedis prévoit de porter à 500 le nombre de collaborateurs mobilisés sur ces missions d'ici 2026, soit **un doublement des effectifs actuels**.

Enedis rappelle que la fraude au compteur électrique est un acte dangereux et illégal, passible de lourdes sanctions : **jusqu'à 75 000 euros d'amende pour vol d'énergie, et jusqu'à 375 000 euros pour escroquerie** (ces montants pouvant être multipliés par 5 pour les personnes morales). Ces délits sont également punis de peines pouvant aller **jusqu'à 5 ans d'emprisonnement**.

Plus largement, la fraude au compteur électrique **met en danger les personnes, fausse les règles du jeu économique et pénalise l'ensemble des clients honnêtes**.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, qui emploie 41 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, les opérations de comptage d'électricité (production et consommation) et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. Entreprise à mission depuis juin 2023, Enedis a pour raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »



@enedis



enedis



enedis



enedis.official